

## INFOS SUR LE COÛT DE L' ÉCOLE POUR LA COMMUNE

Lorsqu'une commune possède une école, celle-ci représente un poste budgétaire très important. En effet, elle entraîne :

-des dépenses obligatoires : fournitures scolaires, mobilier, entretien des locaux et des extérieurs, chauffage, éclairage, produits d'entretien et d'hygiène, salaire des agents ;

-des dépenses facultatives quand des services tels que cantine et garderie ont été mis en place par la municipalité pour aider les familles : augmentation du temps de travail des agents, des dépenses de chauffage et d'éclairage supplémentaires, des produits d'entretien et d'hygiène, de matériel de cantine, de mobilier.

Voici donc les dépenses de la commune pour son école, en 2016, l'exercice de cette année-là étant terminé.

### Dépenses énergétiques :

EDF : 2026€( 12802kwh)

GPL 1046€(7857kNh)

Fioul 3212€(56395kwh)

**Total dépenses énergétiques : 5284€**

L'école représente 12% des dépenses énergétiques de la Commune.

### Fournitures scolaires :

Dépenses réelles : **5165,61€**

Dépenses prévues : (50€/enfant x 81 enfants) + 1000€(subvention communale exceptionnelle pour achat d'ouvrages adaptés aux nouvelles réformes) = 5050

Dépassement de 115,61€

### Transport scolaire : trajet école- piscine ;x ;10(aller-retour) :

**1100€**

### Entretien, maintenance, petit équipement :

**1875,44€**

### Hygiène et nettoyage :

**1103,84€**

**Salaires des agents travaillant à l'école pour une année :**

18,5€(salaire chargé/h) x 4322,5h = **79966,25€**

**Salaires des agents d'entretien de la Commune pour leur travail à l'école :**

20€(salaire chargé/h) x 200h = **4000€**

**Coût de l'école pour la commune en 2016 :**

**98495,14**

Pour 2017, les comptes ne seront arrêtés qu'en début d'année 2018, mais vous pouvez déjà savoir que ces dépenses seront augmentées de sommes importantes correspondant à la réalisation de projets pour l'école :

**1- Réfection des volets :**

Coût total de l'opération : 26821,20€

Subventions obtenues : Réserve parlementaire : 8000€

Dotation cantonale : 6705€Part

restant à la charge de la commune : **12116,20€**

**2-Mise en sûreté de l'école :**

Coût total de l'opération : 11472€

Subvention obtenue :fonds interministériel : 4480€

Part restant à la charge de la Commune : **6992€**

**3-Projet Ruralité-Ecole numérique :**

Ce projet a été mené conjointement entre l'école et la Commune, nous pouvons prétendre à une subvention de l'Etat pour l'achat de matériel informatique. Dans le cas d'une réponse positive de l'Education Nationale, le devis pour ces achats s'élevant à 4172,08 ; la part de la commune sera donc de 2086,04€

Dans le cas d'une réponse négative, notre dépense sera de 3067,76€car nous avons déjà prévu cette dépense au budget pour commencer à renouveler le parc informatique de l'école.

**Nous avons d'ores et déjà un total de dépenses prévisionnelles pour l'école, en 2017, qui s'élèvera**

- soit à : **119689,38€**

- Soit à : **120671,10€**